

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 juin 2024 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 3 juin 2024

PRESENTS:

Michel BLAIN

3ème adjoint

Sébastien BOVERO

Conseiller municipal

André GUIGUES

2ème adjoint

Denise GUIGUES

Maire

Alina ORANGE

Conseillère municipal

Julien PAULET

Conseiller municipal

ABSENTS:

Alain BATTAGLINI

1er adjoint

Damien FIROUD

Conseiller municipal

Gilles PERRIER

Conseiller municipal

Chantal ROGER-ROBERT

Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents: 6 Votants: 6

N° 16/2024 - FONDS DE CONCOURS 2024 PAR LA CCLGV

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 69/05/2017 en date du 18/05/2017 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon et notamment les dispositions incluant la Commune de LES SALLES SUR VERDON comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération n°2024-036 de la CCLGV en date du $8\,$ avril 2024 attribuant les fonds de concours à la commune de LES SALLES SUR VERDON,

Madame Le Maire présente les équipements à acquérir et à soumettre au fonds de concours de la CCLGV :

	FONDS DE CONCOURS CCLGV (HT)	AUTOFINANCEMENT (HT)	TOTAL (HT)
PROTECTION CONTRE LA FOUDRE CAMPING	1 958.50€	1 958.50€	3 917€
PROTECTION CONTRE LA FOUDRE EGLISE	2 172.50€	2 172.50€	4 345€
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	1 209€	1 209€	2 418€
TONDEUSE	922.91€	922.91€	1 845.83€
AMENAGEMENT FRONT DE MAIRIE	3 740.19€	3 740.19€	7 480.38€





ACQUISITION COFFRETS ELECTRIQUES CAMPING	AD4 D / F	864.67€	1 729.34€
TOTAL	10 867.77€	10 867.77€	21 735.55€

Plan de financement prévisionnel :

CCLGV – fonds de concours :

10 867.77€ (50 %)

Autofinancement :

10 867.77€ (50 %)

Le montant total des équipements est estimé à 21 735.55€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet d'acquisition d'équipements définis ci-dessus **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon en vue de participer au financement de ces équipements **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte afférant à cette opération **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON Les jours, mois et ans susdits Le Maire, Denise GUIGUES

